

Le journal de bord du doctorant

Depuis cette année, le doctorant peut télécharger un « journal de bord du doctorant » pour tenir le compte de ses activités de formation doctorale.

Le formulaire de ce « journal de bord » est proposé sur son site par le FNRS (<http://www1.frs-fnrs.be/>). Il peut aussi être téléchargé ici. Il permet de répertorier avec précision les activités de formation suivies par le doctorant. Ce carnet doit être contresigné par le promoteur de la thèse.

Nous rappelons que l'activité dite de « formation doctorale » compte, dans les 180 crédits du doctorat, pour 60 crédits. Elle doit se faire principalement, mais non exclusivement, au sein des écoles doctorales habilitées à cet effet.

Le programme de formation doctorale doit être proposé par le candidat et le comité d'accompagnement de la thèse (ou son équivalent). Il est validé, au sein de l'Académie d'appartenance, par la Commission doctorale du domaine dont relève le doctorat en question.

Le FNRS a formulé et mis en ligne des recommandations pour la valorisation des activités liées au doctorat et à la formation doctorale. En sa séance du 26 mai 2008, le Bureau de l'Ecole doctorale des sciences sociales a estimé que ces recommandations étaient peu adaptées à nos disciplines (sociologie, anthropologie, sciences de la population). Il suggère d'adopter les repères suivants en lieu et place de ceux proposés par la Commission du FNRS :

- un cours (30 h 00) moyennant une évaluation : 5 crédits
- un séminaire d'une journée ou réparti en 4 séances de 2 h (assistance passive) : 3 crédits
- journée de doctorants avec présentation : 5 crédits
- un colloque au tant qu'auditeur : 1 crédit par jour
- summer school : 1 crédit par jour
- séjour scientifique de courte durée à l'étranger : 5 à 10 crédits
- séjour scientifique de longue durée à l'étranger : 10 à 20 crédits
- présentation d'un poster dans le cadre d'un colloque ou séminaire : 4 crédits
- présentation d'un poster dans le cadre d'un colloque ou séminaire international : 5 crédits
- présentation d'une communication orale dans le cadre d'un colloque ou séminaire : 5 crédits
- présentation d'une communication orale dans le cadre d'un colloque ou séminaire international : 6 crédits
- organisation d'un séminaire ou d'une journée des doctorants : 6 crédits
- un article de vulgarisation, un compte-rendu : 2 crédits
- un article scientifique accepté par ou publié dans une revue, des actes de conférence ou un ouvrage collectif, avec ou sans comité de lecture, comme auteur principal ou co-auteur : 6 à 15 crédits
- valorisation des activités d'encadrement didactique : maximum 6 crédits
- réussite des épreuves de confirmation, de défense privée et de soutenance publique : entre 15 et 30 crédits
- possibilité de valoriser l'expérience scientifique acquise par le doctorant postérieurement à l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle ainsi que toute activité

professionnelle exercée par le candidat en rapport avec son sujet de recherche :
maximum 20 crédits.

Il ne s'agit évidemment que de recommandations. La décision ultime appartient aux instances compétentes au sein de chaque Académie.

Mise en ligne le 6 octobre 2008